



L'AEFO en faveur de mesures visant à contrer l'intimidation à l'école

Ottawa, le 22 mai 2012 – L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) appuie les amendements à la *Loi sur l'éducation* dont l'objectif est de renforcer les mesures déjà en place pour contrer l'intimidation à l'école. L'AEFO estime toutefois qu'il faut définir plus clairement l'étendue des responsabilités du personnel scolaire en matière d'intimidation et lui fournir la formation, les ressources et le soutien nécessaires pour qu'il puisse intervenir correctement et efficacement auprès des élèves.

C'est en ce sens qu'a porté le témoignage du président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, Benoit Mercier, aux audiences publiques sur deux projets de loi portant sur l'intimidation à l'école tenues aujourd'hui à Ottawa par le Comité permanent de la politique sociale de la Législature ontarienne.

« L'AEFO est d'avis que les écoles de l'Ontario doivent offrir à tous les élèves un milieu sain et sûr dans lequel ils peuvent apprendre et s'épanouir peu importe leur origine, leur langue, la couleur de leur peau, leur apparence physique ou leur orientation sexuelle, a affirmé M. Mercier. Il faut que les écoles encouragent et appuient les initiatives qui font la promotion de la tolérance et qui sont susceptibles d'influencer de façon positive l'attitude des élèves et la culture de l'école. »

Bien que l'AEFO appuie en principe les modifications proposées, elle estime que certaines modalités doivent être clarifiées afin de ne pas créer de nouvelles problématiques. « Par exemple, il faut mieux définir l'étendue des obligations du personnel scolaire face à la cyberintimidation, une forme d'intimidation difficile à circonscrire, dont l'origine peut ou non provenir de l'école, et qui peut se poursuivre 24 heures sur 24, sept jours sur sept », a soutenu M. Mercier.

M. Mercier fait valoir que, depuis 2003, l'AEFO travaille en partenariat avec le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) pour offrir aux enseignantes et enseignants une formation et des outils sur la prévention de l'intimidation sous toutes ses formes. Selon M. Mercier, l'intérêt manifesté par le personnel scolaire pour cette formation démontre clairement son souci d'intervenir efficacement pour assurer aux élèves un milieu d'apprentissage sain et sûr.

L'AEFO recommande d'ailleurs une formation soutenue pour le personnel scolaire, de même que l'accès à des ressources en français, y compris des services d'appui et du personnel spécialisé tels des psychologues ou des travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

Le mémoire de l'AEFO est disponible au www.aefo.on.ca sous *Publications*.

L'AEFO compte quelque 10 000 membres. Elle représente les enseignantes et enseignants et quelques groupes de personnel professionnel, administratif et de soutien des écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, ainsi que des travailleuses et travailleurs d'autres établissements francophones de la province.

- 30 -

Commentaires :

Benoit Mercier, président

613 244-2336 / 613 218-8587 (cell.)

Renseignements :

Marie-Élisabeth Brunet, responsable des communications

613 244-2336 / 613 850-6410 (cell.)